



Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin – 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 – Fax : 01 30 69 12 34

Dossier M020558 - Document DE/6 - Page 1/3

RAPPORT D'ESSAI

- Demandeur :** LF IMPORT
10 avenue de bourgogne
Saint Ouen l'Aumone
BP99163
95075 CERGY PONTOISE CEDEX
FRANCE
- Date et référence de la commande :** N° CF988 du 11/02/2011
- Objet :** Examen de l'inertie d'un matériau destiné à entrer en contact avec des aliments :
- **essai de migration globale**
- Documents de référence :**
- NF EN 1186 - 5 (janvier 2003)
 - Directive CEE n° 85/572 du 19/12/85
 - Directive CE n° 2002/72 du 06/08/02
 - Directive CE n° 2004/1 du 06/01/04
 - Directive CE n° 2004/19 du 03/03/04
 - Directive CE n° 2005/79 du 18/11/05
 - Directive CE n° 2007/19 du 2 avril 2007
 - Directive CE n° 2008/39 du 6 mars 2008
 - Directive CEE 82/711 du 18/10/82
 - Directive CE n° 97/48 du 29/07/97
 - Note d'information de la DGCCRF n° 2004-64 du 06/05/04
- Identification de l'échantillon :** Opercule imprimé avec film PP thermoscellable sur pot PP uniquement

La reproduction du présent document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 7120B • TVA : FR 92 313 320 244
CRCA PARIS C.AFF.RENNES - IBAN : FR76 1820 6002 8058 3819 5600 104 - BIC : AGRIFRPP882

1. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON

Date de réception : 28 mars 2011

Référence : OPER 2

Nature chimique : matière plastique

Cet échantillon est destiné à entrer en contact avec des produits aqueux et acides .

2. CONDITIONS D'ESSAIS ET RESULTATS

Date de début de réalisation des essais : 4 avril 2011

Les résultats de migration, donnés dans le tableau ci-dessous, sont constitués de la moyenne des valeurs individuelles et sont exprimés en mg/dm², après application d'un facteur correcteur pour les essais simulant le contact avec les aliments gras :

| Conditions de contact sur l'échantillon selon la norme NF EN 1186 – 1 (janvier 2003) | Liquide simulateur | Observations des éprouvettes | Observations du liquide simulateur | Valeurs individuelles (à 0,1 mg/dm ² près) | Facteur correcteur | Résultat de migration à 0,1 mg/dm ² près (Essai milieu aqueux) à 1 mg/dm ² près (Essai milieu gras) |
|--|--------------------|------------------------------|------------------------------------|---|--------------------|---|
| 10 jours à 20°C | Acide acétique 3% | Aucune modification | Aucune modification | 0,3 0,5 | - | 0,4 |

Par manque d'échantillon, seulement 2 mesures ont été réalisées.

Notes : Rappel des limites maximales autorisées :

- Pour les simulants aqueux, l'isooctane et l'éthanol à 95 % :
 - 10 mg/dm² avec un écart analytique de 2 mg/dm²,
 - 60 mg/kg avec un écart analytique de 12 mg/kg.
- Pour l'huile d'olive et l'huile de tournesol :
 - 10 mg/dm² avec un écart analytique de 3 mg/dm²,
 - 60 mg/kg avec un écart analytique de 20 mg/kg.

suite du rapport page suivante

3. CONCLUSION

Dans les conditions d'essais retenues, la migration globale du matériau est inférieure aux limites fixées par la réglementation dans le liquide simulateur représentant les aliments aqueux et acides (Simulant B de la directive 85/572).

Nota bene : Les constituants du matériau doivent être autorisés par la réglementation européenne et française concernant les matériaux au contact des aliments

Trappes, le 3 mai 2011

**Le Responsable du Département
Propriétés Chimiques des Matériaux**

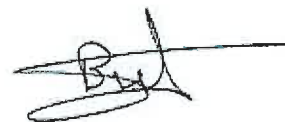


Thierry VINCELOT



**Réalisation de l'essai
Sandrine GERANDAL**

Le responsable de l'essai



Maryline BESSUAND

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou aux matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.